



BOUCLIER
TARIFAIRE
INCLUS

L'OFFRE CLASSIQUE GAZ

VOUS PROPOSE UNE RÉDUCTION DE **3€ PAR MWH** PAR RAPPORT AU TARIF DE RÉFÉRENCE D'OHM ÉNERGIE (1)



L'OFFRE IDÉALE POUR LES
FAMILLES



COMPENSATION
CARBONE EN OPTION



OFFRE COMPATIBLE
TOUS COMPTEURS



Bouclier tarifaire
inclus



Prix applicables au **1er mars 2023** pour les clients particuliers

Plages de consommation		Plage de base 0-1 000 kWh/an		Plage B0 1 000-6 000 kWh/an		Plage B1/B2i 6 000-300 000 kWh/an	
		HTT	TTC(2)	HTT	TTC(2)	HTT	TTC(2)
Abonnement €/mois		7,23	8,51	7,23	8,51	16,98	20,82
Zones de consommation cts €/kWh	Zone 1	21,00	26,20	21,11	26,33	18,84	23,61
	Zone 2	21,00	26,20	21,11	26,33	18,90	23,68
	Zone 3	21,00	26,20	21,11	26,33	18,96	23,75
	Zone 4	21,00	26,20	21,11	26,33	19,02	23,83
	Zone 5	21,00	26,20	21,11	26,33	19,08	23,90
	Zone 6	21,00	26,20	21,11	26,33	19,14	23,97

Une remise estimative supplémentaire au titre du bouclier tarifaire gaz est à défalquer des prix proposés par Ohm Énergie :

Compensation cts €/kWh	Toutes zones	-1,66	-1,99	-1,66	-1,99	-1,66	-1,99
---------------------------	--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------



Bouclier tarifaire
inclus

Le bouclier tarifaire est un dispositif prévu par l'État jusqu'à fin juin 2023. Le montant de la compensation sera répercuté sur votre facture de régularisation dans le prix du kWh HT.



Bouclier tarifaire
inclus



Prix applicables au **1er avril 2023** pour les clients particuliers

Plages de consommation		Plage de base 0-1 000 kWh/an		Plage B0 1 000-6 000 kWh/an		Plage B1/B2i 6 000-300 000 kWh/an	
		HTT	TTC(2)	HTT	TTC(2)	HTT	TTC(2)
Abonnement €/mois		7,23	8,51	7,23	8,51	16,98	20,82
Zones de consommation cts €/kWh	Zone 1	13,62	17,35	13,73	17,48	11,46	14,75
	Zone 2	13,62	17,35	13,73	17,48	11,52	14,83
	Zone 3	13,62	17,35	13,73	17,48	11,58	14,90
	Zone 4	13,62	17,35	13,73	17,48	11,64	14,97
	Zone 5	13,62	17,35	13,73	17,48	11,70	15,04
	Zone 6	13,62	17,35	13,73	17,48	11,76	15,11

Une remise estimative supplémentaire au titre du bouclier tarifaire gaz est à défalquer des prix proposés par Ohm Énergie :

Compensation cts €/kWh	Toutes zones	-0,09	-0,11	-0,09	-0,11	-0,09	-0,11
---------------------------	--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------



Bouclier tarifaire
inclus

Le bouclier tarifaire est un dispositif prévu par l'État jusqu'à fin juin 2023. Le montant de la compensation sera répercuté sur votre facture de régularisation dans le prix du kWh HT.

Une régularisation sera effectuée une fois le montant définitif de la compensation allouée à Ohm Énergie connu. Dispositions applicables tant que le dispositif du bouclier tarifaire prévu par l'État est en vigueur.

(1) Réduction de 3 € par MWh HT par rapport au Tarif de Référence d'Ohm Énergie. Nos prix peuvent donc évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de ce Tarif, consultable sur le site d'Ohm Énergie.

(2) Les prix TTC comprennent la TVA (5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur les prix du kWh), la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (0,00837 €/kWh), et la contribution tarifaire d'acheminement.

Vous voulez en savoir plus ? Rendez-vous sur www.ohm-energie.com ou appelez-nous.

service-client@ohm-energie.com

09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE

Valable pour les clients Particuliers
Offre de type « standard » (cf. CGV)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

Offre Classique Gaz

Fiche descriptive

Offre réservée aux particuliers

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur Ohm Énergie : les CGV, les CPV et la grille tarifaire.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat indexé sur le tarif réglementé de vente. Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat indexé sur le tarif réglementé de vente ou un contrat à prix de marché.

Caractéristiques de l'offre et options incluses

(article 4 des CGV)

- **Offre à prix de marché** incluant le service de fourniture de gaz et de gestion de l'accès au réseau
- **Offre sans engagement** à durée indéterminée
- Services inclus :
 - **Espace Client** : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s)
 - **Ohmy, assistant énergétique personnel** : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie

Prix de l'offre

(article 9 des CGV)

- Ohm énergie consent à une réduction de 3€ / MWh HT par rapport au Tarif de Référence d'Ohm Énergie, tel que détaillé sur le site Ohm Énergie (www.ohm-energie.com/tarif-de-reference)
- Le prix de l'abonnement HT est soumis aux évolutions de l'abonnement du tarif réglementé de l'énergie concernée
- Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire disponible sur le site www.ohm-energie.com
- Taux de TVA de 5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur la consommation
- Le prix du kWh HT du gaz est indexé sur le Tarif de référence d'Ohm énergie et inclut la valeur prévisionnelle de la compensation annoncée par l'État. Le montant de cette compensation est répercuté mensuellement dans le prix du kWh HT : cela peut être de manière rétroactive, en fonction de la publication officielle de cette compensation. Ces dispositions sont applicables tant que le dispositif du bouclier tarifaire prévu par l'État reste en place. Si il était décidé par l'État de mettre fin ou d'amender ce dispositif en cours d'année 2023, le prix du kWh HT de la présente grille de prix serait revu en conséquent.

<p>Durée du contrat</p> <p>(article 8 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée indéterminée à compter de la prise d'effet. La résiliation est possible à tout moment et sans frais • La prise d'effet du contrat a lieu à la date demandée par le Client sous réserve d'acceptation du dossier par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).
<p>Prestations techniques effectuées par le Gestionnaire de réseau de distribution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les prestations sont facturées de manière transparente par Ohm Énergie et reversées au Gestionnaire de réseau de distribution GRDF. La liste des prestations et les tarifs en vigueur sont consultables dans le catalogue des prestations proposées par GRDF disponible sur le site www.grdf.fr
<p>Facturation et modalités de paiement</p> <p>(articles 10 et 11 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution GRDF. Pour les clients équipés d'un compteur Gazpar, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle. • Support facture : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier, par défaut sous format électronique, ou par papier à la demande du client • Délai de paiement : 15 jours calendaires après émission de la facture. • Mode de paiement : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque ou carte bancaire sur internet. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone. • Incidence de paiement : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10 € TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5 € TTC par relance infructueuse. • En cas d'impayé et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture de gaz prévues par la loi.
<p>Conditions de révision des prix</p> <p>(article 9 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de modification des prix, le client en sera informé au moins un (1) mois avant cette application. Le client pourra résilier son contrat sans frais dans les conditions prévues ci-dessous. • En cas de modification des taxes appliquées à la facturation du client ou de leur taux, cette modification sera applicable aux contrats en cours au jour de l'entrée en vigueur de la décision législative ou réglementaire.

<p>Conditions de résiliation à l'initiative du client</p> <p>(article 14.1 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le client peut résilier par téléphone, par internet ou par courrier. • En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. Aucun frais de résiliation.
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</p> <p>(article 14.2 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de manquement du Client à ses obligations, et sans préjudice des autres sanctions prévues au Contrat pour de tels manquements, Ohm énergie mettra en demeure, le Client de régulariser cette situation. À défaut de régularisation dans un délai de 20 jours calendaires, Ohm Énergie pourra résilier de plein droit le Contrat.
<p>Service clients et réclamations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) • Courriel : service-client@ohm-energie.com • Courrier : Service Client Ohm énergie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris